

## Décret n°2020-410 du 8 avril 2020

Visite d'information et de Prévention initiale

Visite d'information et de Prévention Périodique et suivi intermédiaire SIR

Examen Médical d'aptitude périodique

Examen Médical d'aptitude à l'embauche

Visite de pré-reprise

Visite de reprise

## REPORT DES DÉLAIS DE RÉALISATION DES VISITES ET EXAMENS MÉDICAUX PAR LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

REPORTABLES AU PLUS TARD LE 31/12/2020 sauf avis contraire du médecin du travail	NON REPORTABLES
Reportable sauf pour	Travailleur handicapé, de moins de 18 ans, de nuit, titulaire d'une pension d'invalidité, femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher, exposé à des rayonnement électromagnétiques
Reportable	
Reportable sauf pour ————————————————————————————————————	Travailleur exposé aux rayonnements ionisants catégorie A
	Non reportable
Reportable + information du report à la personne ayant sollicité cette demande	
Report dans la limite d'un mois pour les SIR Report dans la limite de trois mois pour tous les autres cas	Pas de report et une visite AVANT la reprise effective du travail pour : Travailleur handicapé, moins de 18 ans, de nuit, titulaire d'une pension d'invalidité, femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher.